

LA SURINTENDANCE DES BATIMENTS DU ROI A COMPIEGNE

— — ÷ — —

L'Hôtel de la rue d'Ardoise

La Surintendance des Bâtiments du Roi à Compiègne fut installée d'abord rue d'Ardoise, à l'angle de la « rue réputée ruelle » (aujourd'hui rue Hippolyte-Bottier et rue d'Humières) dans un grand terrain vendu par M. de Beauval, lieutenant des chasses. Un titre concernant la « vente due par le Roy » mentionne que ce dernier servait au vendeur une rente annuelle de « 37 sols 6 deniers en deux parties, sçavoir 25 sols au 15 aoust et 12 sols 6 deniers au jour de St Rémy ».

L'hôtel était fort étendu. A gauche s'élevait le pavillon d'habitation avec deux ailes en retour enserrant la cour d'honneur et deux ailes postérieures en avancée sur le jardin, celle de droite prolongée par un bâtiment d'habitation ou de bureau. Le jardin était décoré d'un parterre que limitait au fond un rideau d'arbres à triple rangée ; sur le côté gauche, il était longé par une terrasse en surélévation qui le séparait de la ruelle.

A droite, une basse-cour formée d'habitations secondaires, de remises et de communs conduisait à une cour entourée de quatre écuries. Au delà s'étendait un grand potager à deux niveaux pourvu de palissades rustiques et flanqué à droite par une glacière, trois écuries et des logements de domestiques, ayant façade sur la rue du Grenier à Sel (actuellement la rue Vivenel). Une autre écurie occupait encore l'angle des rues d'Ardoise et de la rue « réputée ruelle », ce qui permettait d'abriter dans l'ensemble de l'hôtel 79 chevaux de selle.

En décembre 1747, on décida de transformer cet hôtel pour l'établissement des écuries de la Dauphine Marie-Josèphe de Saxe. C'est probablement à cette époque que l'on projeta de construire la Surintendance des Bâtiments sur un terrain situé rue « Vuide Bourse » (actuellement rue Fournier Sarlovèze), entre l'hôtel du Grand Ecuyer et la rue de Soissons conduisant à la Porte de ce nom.

Il existe sur ce sujet trois intéressants dessins de partis très différents. Tous comportent l'hôtel proprement dit au fond d'une cour d'honneur, des bureaux et communs autour d'une ou de plusieurs cours secondaires, et derrière ces bâtiments un jardin avec parterre de broderies et

cabinets de verdure, que borde une allée d'arbres plantés sur la terrasse des remparts dominant la plaine.

*
**

L'Hôtel de la rue des Domeliers

Ce projet fut abandonné, car on trouve aux Archives Nationales un dessin daté de 1747 et intitulé « plan du potager de l'hôtel servant aujourd'hui de Surintendance des Bâtiments du Roy à Compiègne, depuis que l'ancienne Surintendance a été affectée pour les Ecuries de Madame la Dauphine ». Cet hôtel, situé rue des Domeliers, servait de logement à M. Billaudel, Contrôleur des Bâtiments, qui avait envoyé le plan précité au duc de Humières pour lui demander de joindre à son potager un terrain faisant suite à droite. La permission fut accordée par une lettre du 1^{er} juillet 1747 que le duc termine fort civilement par cette phrase : « Je voudrais trouver d'autres occasions plus importantes pour vous marquer, Monsieur, la parfaite estime que j'ay pour vous. »

Ce potager était cultivé dans les fossés du rempart ; d'un dessin très soigné, il était agrémenté de part et d'autre de deux petits bosquets. Une sortie donnait sur la plaine vis-à-vis d'un passage voûté qui, pratiqué sous la terrasse du rempart, reliait le potager aux communs de l'hôtel.

La distribution de ce dernier nous est donnée par un dessin de 1748 ayant pour titre « Plan de l'Hôtel de Monsieur de Tournehem à Compiègne ». Un passage de porte cochère conduisait à la cour d'honneur qu'entourait sur trois côtés le bâtiment d'habitation ; celui-ci comprenait un rez-de-chaussée haut de 11 pieds 9 pouces, un premier étage de 9 pieds 7 pouces 1/2 et un deuxième mansardé de 7 pieds 10 pouces ; deux escaliers les reliaient. Le rez-de-chaussée comportait un vestibule, une salle à manger, un grand salon sur jardin et deux cabinets, les cuisines étant sur la rue. Les deux étages comprenaient chacun quatre grandes chambres et une douzaine de cabinets et pièces secondaires.

L'hôtel, assez étroit, n'avait que cinq travées sur rue ; il en avait sept sur le jardin postérieur. Celui-ci, de même largeur que le bâtiment était orné d'un parterre avec plate-bande aux extrémités contournées ; le fond du jardin était constitué par la terrasse du rempart qui avait été échancrée en arc de cercle et contre laquelle un talus gazonné venait s'amortir. Un large passage voûté traversait le rempart dans l'axe du jardin et permettait d'apercevoir le potager. A l'extrémité du jardin et à droite, un degré d'une trentaine de marches accédait à la terrasse sur laquelle deux rangées d'arbres étaient plantées sur la droite. A gauche, la terrasse était limitée par deux lignes d'arbres

perpendiculaires aux précédents et sous lesquels furent bientôt disposés quatre cabinets de treillage.

Au fond de la cour d'honneur, un couloir coudé conduisait sur le côté droit du jardin à une cour des écuries où pouvaient loger six chevaux ; à la suite, des bâtiments de communs longeaient une basse-cour au pied de la terrasse. Ces dépendances étaient en vérité mal accessibles et fort insuffisantes, comparées à celles de la rue d'Ardoise. Mais le terrain, trop étroit, ne permettait aucune extension et l'on dut annexer à cette demeure un « Petit hôtel de la Surintendance » situé rue des Cordeliers et contenant avec des communs deux écuries pour 14 chevaux.

Il était de même impossible d'y trouver des bureaux, et l'on dut installer ceux-ci dans des bâtiments loués au sieur Thirialle dans la même rue des Domeliers.

C'est pourquoi le Roi décida, en 1768, d'acquérir l'immeuble du sieur Bosquillon qui était mitoyen à gauche de l'hôtel de la Surintendance. Gabriel en avait déjà fait le toisé quelques années auparavant et l'avait estimé 15.835 livres, mais ce prix n'avait pu alors en déterminer la vente. A la suite de quelques travaux exécutés par le propriétaire en 1766, l'immeuble fut finalement acheté le 26 juillet 1768 pour la somme de 18.109 livres. Mais pour décider le sieur Bosquillon, le Marquis de Marigny dut consentir, par une clause du contrat, à conserver au vendeur « un logement honnête et suffisante dans laditte maison, laquelle devait être remboursée au bout de deux années à compter du jour de la jouissance » ; en outre, il assurait au vendeur « une indemnité proportionnée aux augmentations et améliorations faites après la première estimation ».

L'immeuble se composait d'un bâtiment perpendiculaire à la rue, adossé à la Surintendance, et d'une aile en retour séparant la cour d'entrée d'un jardin postérieur. Au rez-de-chaussée, on abandonna donc six pièces au sieur Bosquillon, et l'on transforma le reste en écuries pour 24 chevaux. Au premier étage, on trouva un grand bureau pouvant contenir cinq tables à dessin et trois meubles à plans, ainsi que trois logements destinés chacun à un chef de bureau et composés d'une grande pièce, d'un cabinet et d'une chambre de domestique. Au second, les dessins mentionnent une « pièce pour coucher un garçon de bureau », et « un grand bureau », contigu au « grand grenier à bled où l'on peut mettre plusieurs lits de domestiques ».

Mais, malgré toutes les promesses, M. Bosquillon n'était toujours payé ni du capital, ni des intérêts. Aussi adressa-t-il, le 18 mai 1771, la requête suivante :

« Je vous supplie de me permettre de vous représenter que des deux pièces qui me sont abandonnées pour mon logement pendant le séjour du roy, il en est une assez proprement meublée dont je pourés de votre agrément, en me gênant pendant ce temps, tirer 100 ou 150 livres de loiers

pour le même tems... c'est dans cette position, Monsieur, que je prend la liberté de vous supplier de m'en accorder la permission ».

Sur un « mémoire » favorable de Bellicard cette autorisation est donnée. Mais le 17 septembre 1773 Bosquillon devient plus amer dans une nouvelle missive :

« Monseigneur,

« Je supplie votre grandeur de me permettre de luy représenter qu'il pleut de toute part dans l'hôtel des bureaux des bâtimens du Roy, que mes cohéritiers et moy ont vendus à sa majesté, et ou je demeure non à titre de concierge, mais de convention portée au contrat de vente de m'y loger et fournir pendant ma vie un appartement honnête et conforme à mon état, tant pour moy que mes domestiques, dont les pièces ont été désignées, et qu'il est instent de faire cette réparation qui devoit être faite avant l'arivée du roy...

« D'un autre côté, que dans les séjours du Roy, il ne m'est donné que deux chambres au rez-de-chaussée pour tout logement, dont l'un est carrelé et si humide qu'il n'est pas presque possible de l'habiter et ou je me trouve cependant obligé de manger, coucher et travailler de ma profession d'avocat; que pour rendre cette chambre habitable, et m'en procurer l'habitation pendant toute l'année, attendu mon grand âge, qui ne me permet plus de monter et d'habiter le haut, il ne s'agiroit que de la couper par une cloison et d'y faire un plancher, au moin je me trouverois avoir une chambre et un cabinet, ainsi qu'il est dit au contrat de vente. Ce dernier objet, Monseigneur, ne peut couter que la main d'œuvre, en prenant au magasin des bâtimens les bois et planches nécessaires. Je supplie très humblement votre grandeur de m'accorder cette grâce, et de donner ses ordres en conséquence ».

A cette lettre signée : « Bosquillon, Ancien prévot royal et a présent avocat », l'abbé Terray répond le 23 septembre :

« Rien de plus juste, Monsieur, que la réparation de la couverture de cette maison des Bureaux dans laquelle en la vendant vous vous êtes réservés une habitation. Je donne les ordres nécessaires sur cet objet mais je ne peux vous accorder l'arrangement que vous desirez dans le rez de chaussée de cette même maison.

« Je suis, Monsieur, tout à vous ».

La couverture est réparée en octobre pour la somme de 550 livres. Mais, les fonds ne venant toujours pas, Bosquillon doit envoyer le 22 juillet 1774 tout un dossier pour demander « le remboursement de 18.109 livres, prix principal de la vente, et des intérêts échus depuis le 1^{er} janvier 1771 jusques à ce jour, ainsi que la gratification... promise par Monsieur le Marquis de Marigny lors de la vente. »

Le 30 mai 1780, M. de Lalau, « Contrôleur de la Maison

du Roy », écrit à son tour au Comte d'Angiviller qu'il « est dû trois années d'intérêt d'une maison à Compiègne vendue au Roy par la famille Bosquillon », et il insiste pour qu'on parvienne au remboursement qui, d'après les conditions du contrat, aurait dû se produire « deux ans après l'époque de la vente ».

Mais Bosquillon meurt et M. de Lalau adresse cette fois en son propre nom une requête datée du 4 mai 1783 où il s'exprime ainsi :

« Par la mort du S^r Philippe François Bosquillon et par un arrangement fait avec les autres cohéritiers le S^r de Lalau, Contrôleur de la maison du Roy, se trouve seul propriétaire de la créance de la maison Bosquillon.

» Il prend la liberté de réclamer de la justice de Monsieur le Comte d'Angiviller de le faire jouir du même logement accordé audit S^r feu Bosquillon en indemnité de la modicité du prix de la vente, et aussi de l'indemnité promise pour les augmentations et améliorations, dont il a luy même tenu compte à ses cohéritiers, ce qu'il peut prouver par un écrit sous sein privé et signé quadruple lors de la vente de laditte maison faite au Roy le 26 juillet 1768 ».

Le Directeur et Ordonnateur général des Bâtiments du Roi répond par un refus en faisant connaître qu'il a « dessein d'arrangement dans cette maison pour les bureaux qui ne lui permettoient point d'y donner de logement. »

La maison Bosquillon était dans un état déplorable, le comble menaçait ruine, ainsi que le plancher de l'étage en mansarde ; mais surtout elle ne présentait aucune commodité. Par ailleurs l'hôtel de la Surintendance était lui-même insuffisant, et son encaissement trop étroit derrière la terrasse des remparts suggérait de lui donner de l'extension en essayant de s'affranchir des inconvénients de celle-ci.

Les archives du Service d'Architecture contiennent un plan daté du 27 juillet 1775 et conçu probablement après la retraite de Gabriel, qui propose la solution de construire sur l'extrémité gauche de la terrasse un corps de logis relié au premier étage de l'hôtel par une grande galerie dont le rez-de-chaussée, au niveau du jardin, devait servir de remises et d'écuries pour quinze chevaux. Le plan présente en retombes deux solutions qui sont d'une virtuosité d'arrangement remarquable. L'appartement du Directeur Général dont la vue devait dominer toute la plaine, comprend une suite de pièces aux formes les plus ingénieusement variées. La maison Bosquillon elle-même est prévue modifiée et surélevée pour former à chaque étage des bureaux et des logements convenables.

Ce plan ne fut pas exécuté, mais son principe, s'il n'avait pas été suggéré par Angiviller lui-même, fut retenu par lui pendant dix années, et il fallut pour le lui faire abandonner

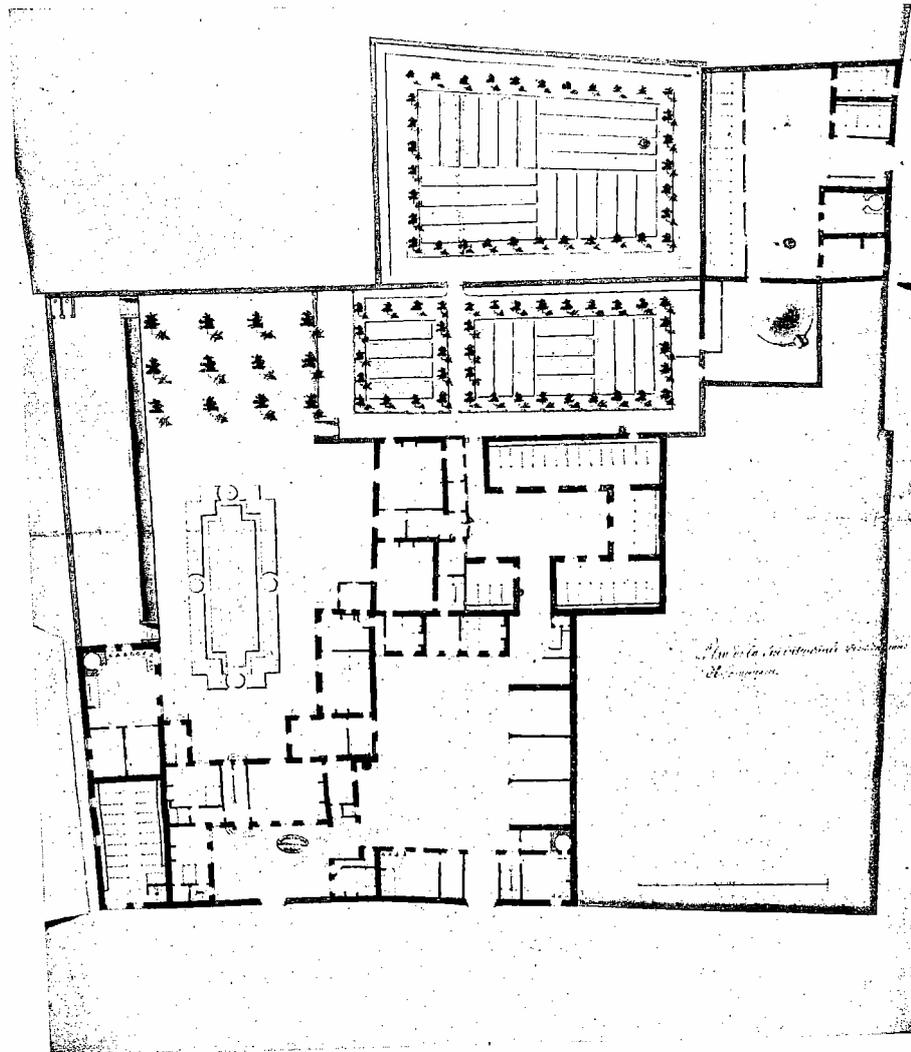


Fig. 14. — La Surintendance des Bâtiments rue d'Ardoise

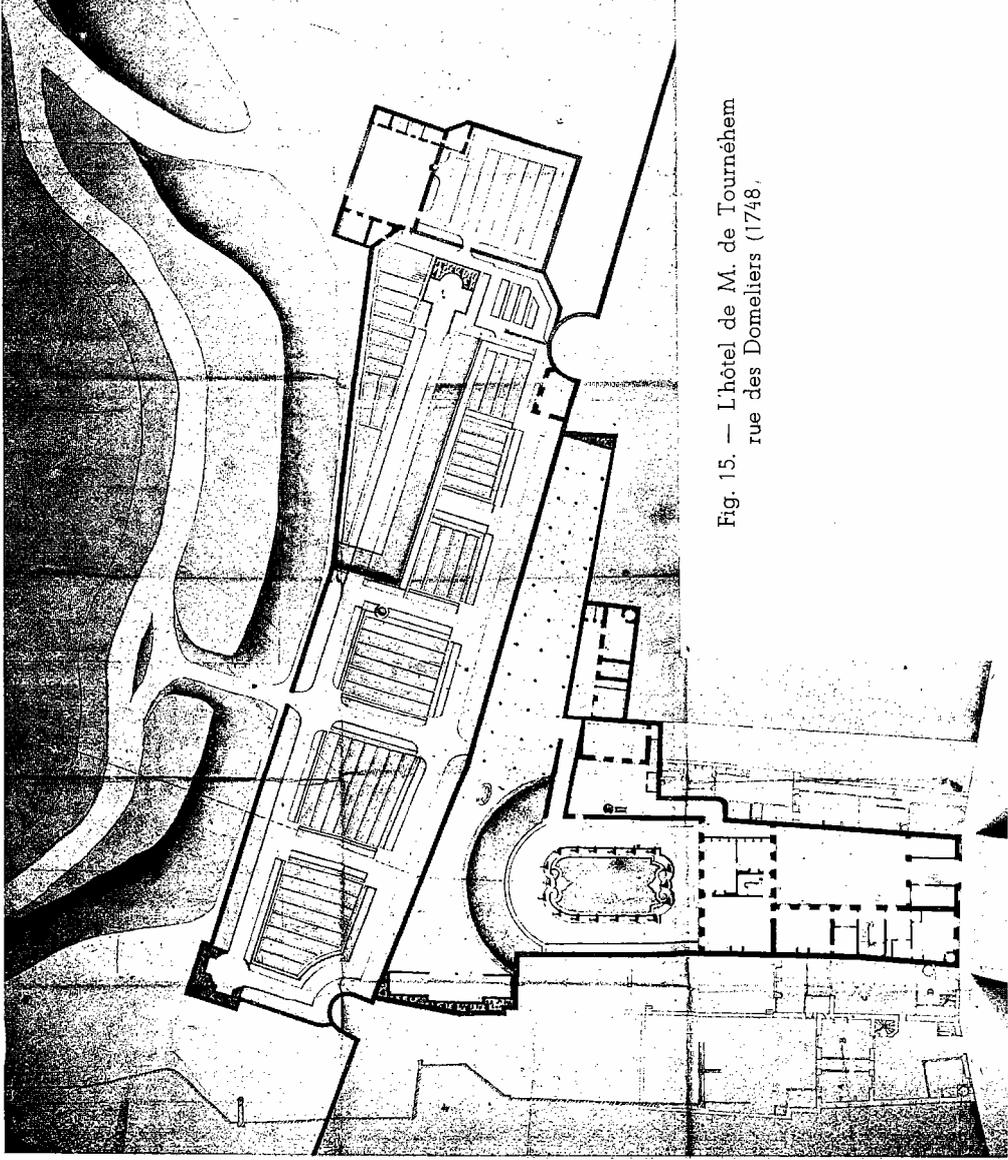
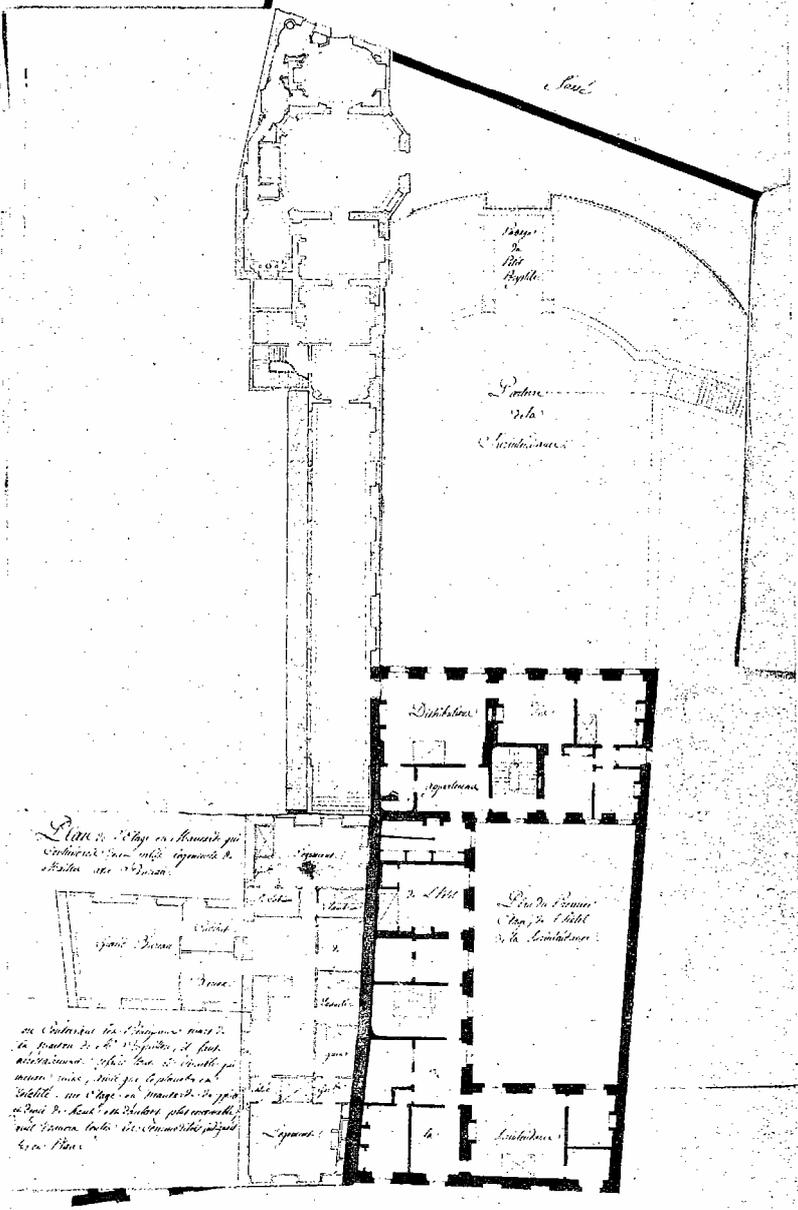


Fig. 15. — L'hôtel de M. de Tournéhem
rue des Domeliers (1748).

Département de Compiègne, année 1791

Plan de la ville de Compiègne
la Citadelle



Plan de la ville de Compiègne
la Citadelle

Plan de la ville de Compiègne
la Citadelle

Plan de la ville de Compiègne
la Citadelle

Compiègne le 22 juillet 1791

toute la ténacité et la persuasion de Le Dreux. Cet architecte était un constructeur d'une conscience et d'une probité incontestables; sa sécheresse décorative ne l'empêchait pas d'avoir des conceptions d'ensemble claires, pratiques et parfois hardies. Devant le problème de la Surintendance il n'hésita pas à proposer des solutions radicales pour aérer et dégager l'hôtel : suppression de la terrasse des remparts, démolition de la maison Bosquillon, achat des immeubles contigus à droite et à gauche.

Le 15 mai 1776, Le Dreux dresse le « projet d'un jardin potager à former à Compiègne pour le Roy, tenant à l'hôtel de la Surintendance ». Il le commente en ces termes :

« Ce projet consiste particulièrement à couper le rempart et le renverser dans les fossés pour les recomblir entièrement et rendre le terrain d'une seule planimétrie ; planimétrie qu'il avoit vraisemblablement avant la construction des fortifications de la ville ; alors la maison jouira de toute l'étendue des deux jardins au lieu d'être ofusquée comme elle est maintenant par cette terrasse biaise et de travers, et par une chose assez heureuse à ce projet c'est que l'avenue projetée sur les plans généraux se trouve assés parallèle à la face de la maison pour en former toute la régularité. »

Ce plan comprend au pied de la Surintendance un « parterre » de fleurs, et à la suite un « parterre en quinconce de paradis » flanqué de deux bosquets, à droite un « jardin de couches » de 48 châssis, puis un « jardin de la figuerie » pour 96 figuiers; enfin l'ensemble est bordé par un potager de 2.338 toises superficielles s'étendant jusqu'à l'« avenue et chemin passant devant la Grande Ecurie conduisant au grand chemin de Paris ainsi projeté sur les plans généraux ». A droite est prévu un « chemin à former dans le fossé pour l'arrivée des voitures à fumiers ».

Le Dreux accompagne ce projet de « Considérations » :

« C'est sans doute pour procurer de l'agrément à l'hôtel de la Surintendance qu'on a eu le dessein de former un jardin potager du Roi au devant de la terrasse qui dépend de cette maison. Si on n'avoit pas songé à réunir l'agrément de cet établissement à l'utilité de ces jardins on n'auroit pas donné la préférence à ce lieu sur ceux d'un meilleur sol des environs de la rivière ou du faux bourg St. Germain qu'on pouroit choisir. Si on manque donc à cet agrément on n'aura pas rempli les vûes qu'on se propose. La situation bisarre de ce lieu joint à un mauvais sol sont de grands inconveniens qu'il est cependant possible de corriger par le projet que je présente.

« La maison de la surintendance de Compiègne est marquée du côté du jardin par une terrasse plus haute que n'est le premier étage de cette maison, cette terrasse est très près de la maison et extrêmement biaise sur elle, en sorte qu'il ne reste plus qu'un tres petit jardin. Quoiqu'on

ait fait par dessous un passage richement décoré en architecture, cela ne remédie point à cet inconvénient ; ce passage ne communique, après avoir descendu 16 ou 18 marches, qu'à un fossé planté d'arbres triste et humide, qui étant encore de travers sur ce passage ne procure aucun agrément à la maison. Il est vrai de dire que lorsqu'on a monté 30 ou 35 marches on arrive sur la terrasse qui a l'agrément de toutes les terrasses, celle de se procurer plus de vue et plus d'air. C'est sans doute ce qui a fait venir l'idée de bâtir un corps de logis sur le bout de cette terrasse avec un corridor ou galerie de communication avec la maison...

« C'est en vain que j'ai voulu rendre ce projet supportable, je l'ai donc abandonné pour celui dont le plan est cy-joint...

« Il est vrai qu'il n'y a plus de terrasse, mais on n'a plus de fossés et la maison n'est plus masquée. Ce n'est pas pour la maison que cette terrasse a été faite et une fois rasée il ne viendra jamais à l'idée de personne de la désirer. »

Ce n'est qu'en 1785 que le Comte d'Angiviller décida enfin d'améliorer son hôtel et ses bureaux. Il songea d'abord à tirer parti de la maison Bosquillon. Voici un extrait du rapport qu'à ce sujet lui adressa Le Dreux, le 25 mai :

« Je réponds au deuxième article de votre lettre concernant cette maison dite Bosquillon joignant la Surintendance et quoi que je la connusse très bien par plusieurs visites que j'en ai faites à différents tems, je viens d'en faire un nouvel examen avec le plus grand soin et le plus grand détail et je conclus à vous assurer, Monsieur, qu'il est impossible d'y faire le moindre changement. A peine se peut elle soutenir dans l'état où elle est. Presque toutes les poutres sont pourries dans les portées; il y a beaucoup qui ont baissé de plus d'un pied, d'autres cassées et beaucoup d'étayé et mal étayées par ce qu'on ne peut y trouver de bons points d'appui ; toute la charpente des planchers, toute celle des combles est dans le plus mauvais état ; les murs de face ainsi qu'un seul mur de refends qui existe dans cette maison et les murs de pignon sont très vieux, hors de leurs aplombs et déversés. Il y a eu des changemens de distributions, des réparations, des percemens, des portes à faux qui ont été faits anciennement qui n'ont fait qu'altérer encore la solidité. Enfin, Monsieur, il ne faut pas plus compter sur cette maison que si elle n'existoit pas.

« Je ne conçois pas l'imprudence des projets de distribution qui vous ont été présentés pour pouvoir satisfaire à vos vues. Il faut assurément que les personnes qui s'en sont occupés n'aient pas mis le pied dans aucune occupations de cette maison pour vous proposer d'y élever un autre étage au-dessus, quand à peine elle peut exister dans l'état où elle est, Enfin, Monsieur, elle est telle qu'elle seroit

surement condamné à démolir par la police de Paris si cette maison étoit dans cette ville... »

Cependant Angiviller n'est pas encore convaincu, car Le Dreux lui écrit à nouveau le 15 juin :

« J'ai cherché à rendre le plus praticable possible l'idée que vous aviez de bâtir un appartement convenable sur la terrasse dans l'emplacement du berceau de treillage, mais j'y ai trouvé tant d'inconvénient... » Il joint à cette lettre des plans qu'il commente en ces termes :

« Ce projet consiste à former un hôtel particulier pour vous, Monsieur, ou seroit votre appartement au premier étage, joignant immédiatement celui de Madame la Comtesse par une communication intime de votre cabinet à sa chambre, et une autre plus ostensible par un corridor qui conduit au principal degré de l'ancien hôtel... Cela formeroit donc deux hôtels, l'un pour vous, vos bureaux et vos gens et l'autre ancien pour Madame la Comtesse... »

« Vos bureaux et des cabinets particuliers se trouvent au rez-de-chaussée au-dessous de votre appartement et les logements de Mess^{rs} les Premiers commis seroient dans l'étage de mansarde au dessus. Je bâtis une petite aile de bâtiment sur la rue où se trouve le passage de porte cochère et quatre remises qui vous manquent, avec une petite mansarde dessus pour quatre chambres de domestiques »... « J'estime la dépense environ 80 mille livres », dont « 5.000 livres pour quatre trumeaux de glaces, trois pièces en parquets et trois cheminées de marbre en extraordinaires ».

Sur ces plans sont indiquées six « plate-bandes de fleurs » dans le jardin et un « balcon de communication de la chambre de M^r le Conte à la terrasse ».

Le Dreux précise son projet dans une lettre du 20 juillet, mais à la suite d'une conférence avec le Directeur Général il change toutes les dispositions de son premier parti et écrit le 15 septembre :

« Mon projet consiste à bâtir sur la rue une maison et une cour au derrière pour vos bureaux et les logements de ces messieurs tant au premier étage qu'au deuxième... Cette maison consiste en un passage de porte cochère, un degré et deux grands bureaux au rez de chaussée, éclairés sur la rue et sur cette cour particulière. Chacun des deux logements de ces Mrs est composé d'une autre chambre, d'un cabinet, d'une chambre et garderober et petite cuisine, l'un au premier étage, l'autre au dessus, tous deux entièrement semblables. Je crois que voilà vos bureaux et les logements de ces messieurs bien établis et tout à fait séparé des occupations de l'hôtel.

« A l'égard de celui-cy je bâtis sur le jardin trois croisées de face sur la profondeur d'un double. Je suppose Madame la Comtesse occupant le rez-de-chaussée quoi que vous ayés le choix des deux étages. Son appartenant

consiste dans la salle à manger et le salon que vous connoissés, une chambre à coucher éclairée de deux croisées sur le jardin, un cabinet particulier, un autre cabinet de toilette, une garde-robe de chaise et deux garde-robes de femmes autour de sa chambre sans l'incommoder... L'appartement du premier étage est absolument le même que celui du rez de chaussée. Ainsi, Monsieur, vous n'auriez plus qu'à choisir. Mais pour rendre à cette maison le ton d'un peu d'honnêteté qui lui manque, je supprime le degré du fond de la cour que vous appelé justement une montée et son emplacement fait une antichambre au sallon et je construit un degré honnête à côté qui occupe la pièce d'acoté, plus le passage qui mène aux écuries. C'est dans la suppression de ce passage que l'acquisition des petites maisons Tergat devient indispensable. Il ne me sera pas difficile d'après cette acquisition de grandir la cour de l'hôtel qui est infiniment trop petite et d'y trouver des remises et des logemens de domestiques qui vous manquent uniquement, car il y a des écuries toute faite de 14 à 15 chevaux.

« Je crois voir d'après toute cette disposition que je vous présente que vous pouvez vous passer de la petite maison de la rue des Cordeliers... »

Après quelques critiques de M. d'Angiviller, Le Dreux complète définitivement les plans le 21 septembre 1785 et en les adressant il se réjouit d'annoncer : « On demoli présent les maisons Bosquillon qui tombent comme gresele sous le marteau. » Puis le 8 novembre :

« J'ai l'honneur de vous renvoyer les plans de la surintendance que j'ai reformé et dans lesquels j'espère avoir remplis vos intentions. Vous y verés le cabinet de bains, la pièce aux armoires pour Madame la Comtesse et le degré intérieur et particulier que vous me demandés. Il est certain si vous pouvez procurer à cette maison l'emplacement Tergat, uniquement pour donner à la cour principale la grandeur dont elle a besoin, il n'y aura aucun hôtel des ministres à Compiègne qui sera aussi commode et aussi agréable. »

En mars 86, on ouvre le chantier et Le Dreux écrit le 15 avril :

« On a commencé aussi les constructions à l'hôtel de la Surintendance où je ne laise pas d'y être contrarié tant par la mauvaise nature du sol, que par les mauvaises constructions qui existent dans toute la longueur et hauteur du mur de l'hôtel qui le separoit d'avec les bâtimens de l'ancienne maison Bosquillon. »

En octobre, « on fait les plâtres de la Surintendance dans le bâtiment sur le jardin ; le bâtiment des bureaux sur la rue est à hauteur du premier plancher. »

Le 16 juin 87, Le Dreux fait le rapport suivant :

« On pose les menuisseries à la Surintendance, le balcon

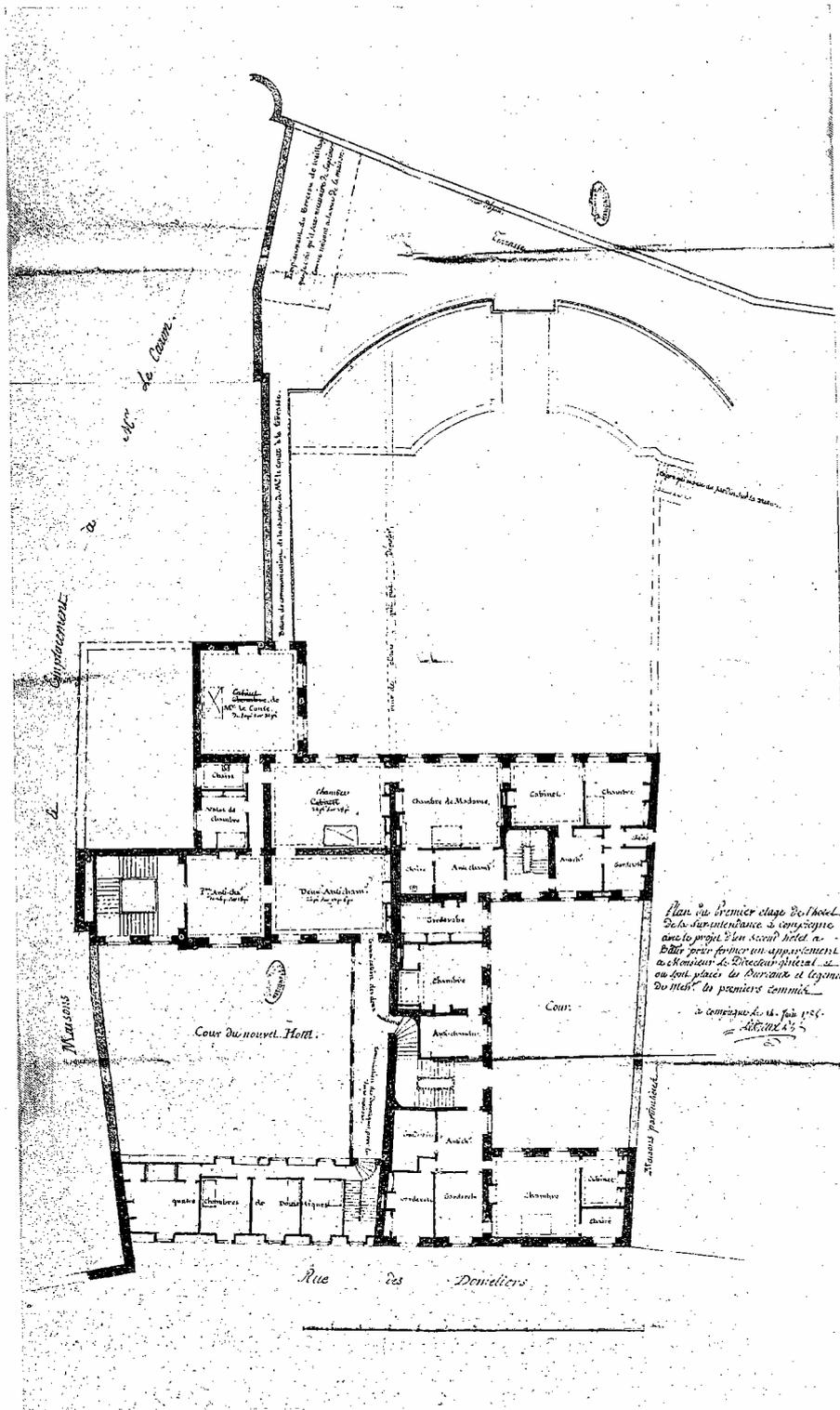


Fig. 19. — Projet d'agrandissement de la Surintendance des Bâtimens (1785)

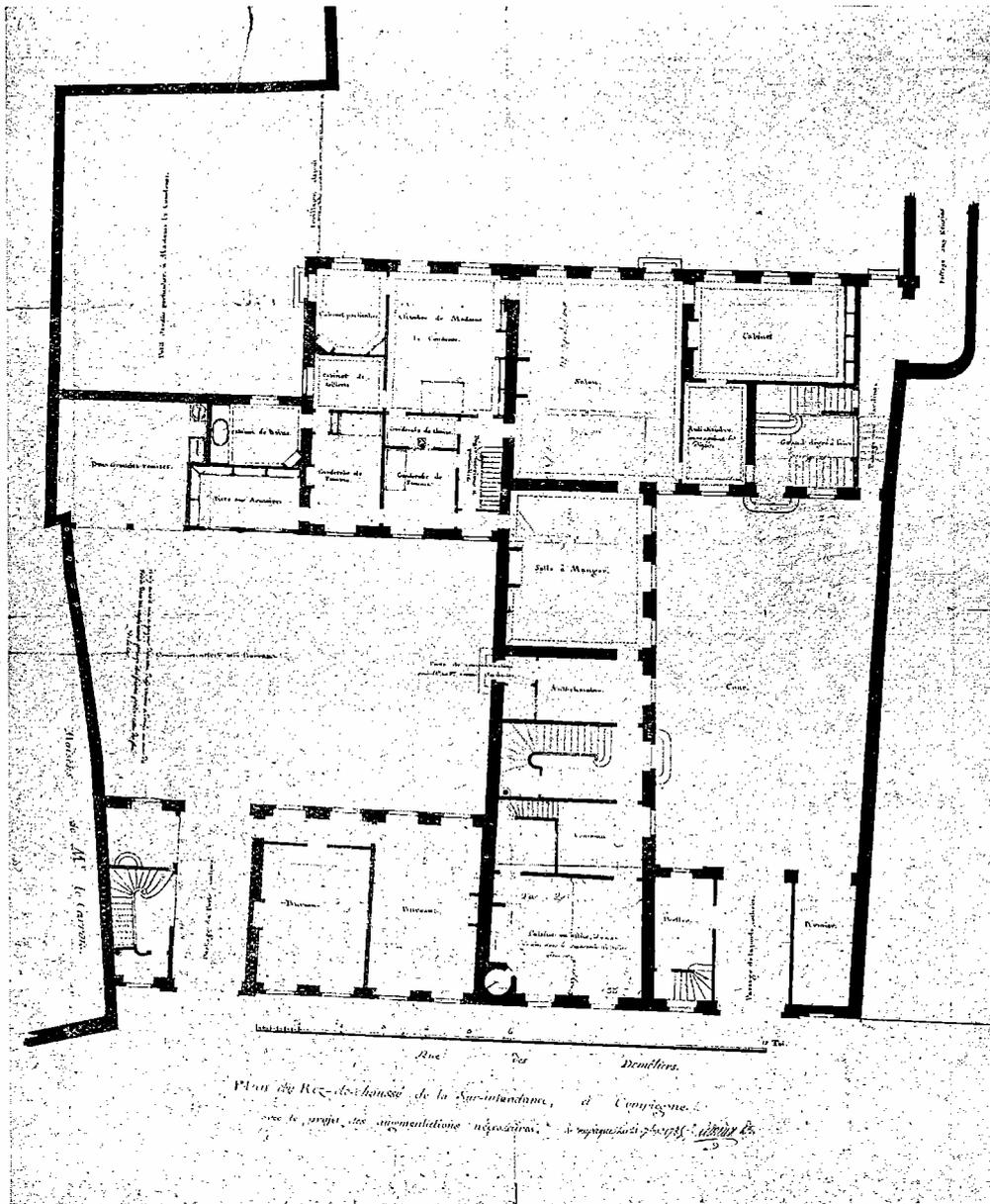


Fig. 19. — Plan définitif de la Surintendance des Bâtiments (1785)

de communication de votre appartement aux cabinets de treillage sur la terrasse est posé, on va faire les apuis en fer. Après quoi il faudra faire les arcades en treillage au dessous, ce balcon étant soutenu sur des poteaux de charpente avec un plancher garni en plomb. Je crois que cela ne déparera pas le jardin quand tout cela sera fait et cela vous sera infiniment commode... »

Enfin le 16 août 87, Le Dreux peut annoncer au Directeur Général : « Votre nouvel appartement à la Surintendance est entièrement fini. »

Mais les travaux avaient suscité des réclamations de la part des propriétaires de l'immeuble mitoyen à gauche, les frères Le Caron de Mazencourt. Ceux-ci adressent le 19 avril 87 la plainte suivante :

« Nous prenons la liberté de mettre sous vos yeux un mémoire relatif aux avaries que la bâtisse de votre nouvel hôtel a occasionnées dans une petite maison contigüe qui nous appartient. Nous attendons de votre équité un dédommagement proportionné aux pertes et inconvénients. Nous profitons de l'occasion pour vous assurer que notre refus de vous vendre cette petite propriété a été absolument motivé par condescendance et suite de procédés pour une tante âgée de 84 ans, à laquelle nous avons fait ce sacrifice, avec le sincère regret de ne pouvoir nous soumettre à votre désir et sans aucune envie de vous contrarier ni vous déplaire ; ceci est une profession de l'exacte vérité. »

A cette lettre est joint un « mémoire » détaillé que Le Dreux réfute aussitôt point par point avec la dernière énergie :

« Je viens de recevoir, écrit-il par ailleurs, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire au sujet du mémoire en demande d'indemnité de Mrs Le Caron. Je n'en ai point été étonné. Je m'y attendois. Je me suis conduis envers ces Messieurs avec tous les ménagemens et les précautions que j'aurois peut-être négligé envers d'autres personnes. Leurs desinterressent, leur générosité, la noblesse de leurs procédés qu'ils mettent sans cesse en avant ne trompent icy personne et j'ai usé de précautions envers eux... »

Dès que la distribution de l'eau eut été faite du grand réservoir de la Porte-Chapelle au château, Le Dreux écrit le 16 mai 1788 : « La première besogne que je vous propose de faire, Monsieur le Comte, seroit une conduite qui meneroit l'eau à l'hôtel de la Sur-intendance et comme ce seroit une conduite en plomb de 14 ou 15 lignes de diamètre la dépense suivant appercu pouroit monter à 9.000 livres compris un petit reservoir qu'il faudroit faire dans l'hôtel et d'autres conduites, pour mener aux bains et à la chaise à l'anglaise de Madame la Comtesse. Je serois bien aise à cet égard de scavoir si je peu me livrer à cette dépense que j'ai fort à cœur pour votre service. »

Le Directeur Général ayant répondu de « distribuer de préférence au Petit Château », sur la demande du Vicomte de Laval, Gouverneur de Compiègne qui y demeure, Le Dreux trouve toutes les raisons pour commencer par alimenter d'abord l'hôtel qu'il vient d'achever. D'abord celle-ci : « Cette conduite, passant sous les pavés des trois rues et en traversant deux autres et une place publique, elle seroit plus gênante au publique à faire à l'approche d'un voyage ». Puis cette autre : « La plus forte dépense porte sur une matière qui vient d'Angleterre (le plomb), que ce commerce ne peut se faire qu'avec billets à ordre ou lettres de changes, ce qui donne toujours beaucoup d'inquiétude à tous ceux qui, comme le jeune Mouton, n'ont point des fonds libres. Que si j'eusse suivi l'empressement de M. le Vicomte de Laval (qui n'est véritablement que celui de son concierge), j'aurais causé la ruine de ce jeune homme... »

D'ailleurs auparavant Le Dreux, toujours consciencieux, a « voulu voir, écrit-il, si des conduites en fer de trois pouces de diamètre (car on n'en fond pas de plus petit diamètre) seroient plus économiques que des conduites en plomb de 2 pouces. J'ai écrit pour cela à deux différentes forges et par le compte qui m'a été rendu du prix, du poids, des transports tant par terre que par rivière, de la fourniture des vis à écroux, des cuirs et des frais de pose, je me suis assuré qu'il n'y avoit aucune économie à preferer le fer... D'ailleurs dans tous les cas et dans tous les tems le plomb est une matière d'une grande ressource, ce qu'on ne peut se promettre du fer. »

Mais la Révolution approche et Le Dreux signale : « Je n'ai jamais vu tant de misère et tant d'inquiétude dans le peuple de la ville et des campagnes environnantes qu'il en existe maintenant pour leur nourriture... » Et le 15 juillet 89 le Comte d'Angiviller reçoit la lettre suivante :

« Tournier, portier de la Surintendance, prend la respectueuse liberté de vous prier, Monsieur, d'avoir la bonté de m'ordonner des fonds pour m'aider à vivre et payer les frais d'une maladie que je viens d'essuyer, me trouvant or d'état de pouvoir survenir à avoir du pain. Je n'ai donc d'autres ressources que d'implorer vos bontés afin qu'il vous plaise, Monsieur, de m'ordonner dix-huit mois qui me sont dus et sans ce concours je ne puis vivre. C'est la grâce que j'attends de vous. »

En même temps l'abbé Cottet, prêtre et chapelain du roi, sollicite le « paiement des gages de feu sa mère, concierge du château », à qui « il étoit dû l'année 1787 et 9 mois de l'année 1788 de ses gages de la conciergerie à raison de 600 livres par année, ce qui fait aux environs de 1.000 livres. » Et l'année suivante M. de Lalau réclame à son tour encore une fois « les intérêts qui lui sont dus par le Roi, échus le 1^{er} janvier dernier pour la maison Bosquillon vendue au

Roi pour en former les bureaux des bâtiments. Faute de paiement, il serait autorisé à rentrer dans son bien. »

Le 23 août 90, Le Dreux tire la conclusion d'une situation générale aussi déplorable dans une lettre à M. Montuchal :

« Je ne doute pas, Monsieur, que par l'effet des circonstances présentes l'administration des Bâtiments du Roi ne soit acablée de réclamation de tout genre, celle que vous a portée la dame Nick me donne l'occasion de vous exposer mon sentiment sur toute celle de ce genre. Il étoit de principe reçu autre fois que pour l'embellissement des villes, l'élargissement des rues, la direction des grands chemins et autres objets publiques, la propriété sacrée pour tout autre objet ne l'étoit pas à ce seul regard. Paris ne doit sa commodité et son embellissement qu'à ce privilège. Autrefois l'autorité qui étoit dans les mains du Roi le soutenoit avec grande raison. Aujourd'hui tout est changé et sans doute, il faut l'espérer pour l'avantage publique, les municipalités des villes l'obtiendront. Vous appelés aujourd'hui, Monsieur, une rigueur ce que vous auriez, je crois, trouvé urgent, raisonnable et même nécessaire à faire il y a quatre ans quand on a démoli cette maison avec quatre ou cinq autres qui étoient dans le même cas. D'une ruelle tres étroites et impraticable aux voitures on en a fait une rue droite d'une largeur convenable, beaucoup plus utile à la ville qu'au château. Dans un tems comme celui cy la municipalité l'auroit faite légalement et n'ésiteroit pas à le faire si le Roi eut voulu se charger des dépenses comme il s'en est chargé...

« Me pardonneriez vous bien, Monsieur, si j'osois vous dire que la véritable rigueur est de ne point payer des acquisitions que le Roi a faite depuis plus de 30 années ni le fond ni les intérêts. Si l'administration des Bâtiments du Roi qui ordonnoit ces acquisitions les eut payés a fur et mesure qu'elles se faisoient, ce qui auroit été la chose la plus juste et la plus nécessaire, elle se seroit déchargés des intérêts qui ont doublé les capitaux et ne se seroit pas exposé à des clabaudages dont je suporte icy tous les désagremens sans pouvoir y rien répondre de raisonnable.

« Croiriez vous bien, Monsieur, que j'ai été soupçonné par le menu peuple de cette ville de garder le prix de l'acquisition de la maison d'un nommé Augustin Menu estimée 1.428 livres et menacé sur ces soupçons de me voir déchirer dans la rue par des conseils que certains hommes ont donnés. »

« Vous voyés, Monsieur, que chacun suporte comme il peut la dose ou le poids des circonstances. »

✱

Des documents que m'a complaisamment communiqués M. Mourichon, gendre de l'actuel propriétaire, me per-

mettent de relater ce qui est advenu de la Surintendance depuis la Révolution.

Le 5 messidor an II, le directoire du district de Compiègne loué l'immeuble au citoyen Conigliano Clarenthal, Général de Brigade et Inspecteur Général des dépôts de cavalerie de l'Armée du Nord, moyennant le versement d'un loyer annuel de 920 livres « es-mains du Receveur des biens de la cy-devant Liste Civile ».

Le 12 ventôse an III, Clarenthal cède son droit au bail au citoyen Billecoq, Lieutenant au 20^e Régiment de Chasseurs à cheval, à qui il reconnaît, en outre, la propriété de tous les meubles garnissant les lieux. La minute de l'acte est signée par le Général « avec sa griffe ordinaire, ayant perdu la main droite au service de la République ».

Mais sept jours plus tard, Clarenthal meurt et l'on pose les scellés sur ses papiers militaires et sur ses habits, son linge et ses hardes. Sa veuve requiert aussitôt la pose des scellés sur tous les meubles, dont elle estime frauduleuse la vente qui a été faite. Le procès-verbal nous apprend que le lit du défunt était en location, ainsi qu'une pendule, deux parquets de glace, une chaise percée et la table de nuit.

Les fossés du rempart qui sont devenus décharge publique, sont vendus, le 4 floréal an V, au sieur Biscuit, maçon, et le 14 brumaire an VI, l'hôtel est adjugé 170.000 livres à Charles-Nicolas Troussel, Receveur des Domaines, qui, l'année suivante, rachète à Biscuit le terrain des fossés.

Après de nouvelles ventes partielles l'ensemble devient la propriété de Jacques-Antoine-François Troussel, Receveur des Domaines Nationaux et Conservateur des Hypothèques. Celui-ci, par acte du 1^{er} avril 1810, vend l'immeuble 120.000 francs au Gouvernement pour le service du Ministère des Relations Extérieures. Le Ministre Champagny, duc de Cadore, fait acquérir à gauche la propriété mitoyenne Le Caron-Mazencourt pour la somme de 6.000 francs et fait exécuter dans l'ensemble des travaux de restauration et d'aménagement qui, d'après les documents conservés au Ministère des Affaires Etrangères, entraînent une dépense de 119.085 fr. 74.

Le 27 octobre 1832, les Domaines vendent l'immeuble pour 2/3 à M. de Crouy, notaire à Compiègne et pour 1/3 à Biscuit, qui rase son bâtiment et édifie celui portant le n° 11 de la rue des Domeliers.

L'immeuble du n° 9 actuel passe en 1885 à Mme Boulet qui le cède, le 8 août 1894, à M. Espivent de la Villesboinet pour la somme de 200.000 francs. Il est acquis le 28 juin 1920 par M. Ladan-Bockairy. Celui-ci, avec le concours de M. Ferdinand Bac, l'écrivain distingué, restaure entièrement la propriété qui avait beaucoup souffert de l'occupation pendant les hostilités de 1914-18 et qui est devenue la belle demeure que nous connaissons. Marc BITTERLIN.